



MEETING ATHLE06

BENJAMINS MINIMES HIVERNAL

Dimanche 17 décembre 2022 Parc des Sports Charles Ehrmann Nice

Version 1 du 15/09/2023

Courses Salle	Horaires	Hauteur Salle	Longueur Extérieur	Perche Salle	Triple saut Extérieur	Poids Extérieur
50m haies (84) MIM EC	10h30	BEF	BEF	BEF BEM	BEF	BEM
50m haies (84) MIM	10h45					
50m haies (76) MIF EC	11h00					
50m haies (76) MIF	11h15					
	11h30	MIM MIM EC	MIF MIF EC		MIM	MIF MIM
50m haies (65) BEF	11h45					
50m haies (65) BEM	12h00			MIF MIM		
50m MIF	13h00					MIF EC MIM EC
50m MIM	13h30					
50m BEF	14h00					
	14h15	MIF MIF EC	MIM	MIM EC	MIF	
50m BEM	14h30					
	15h15	BEM	BEM		BEM	BEF
1000m MIF EC	15h45					
1000m MIM EC	16h00					

Règlement :

- **Triathlon benjamins** : triathlon libre (une course, un saut et poids) ou triathlon hivernal (50m, 50m haies et un saut ou poids). Pour les BEM, en cas de participation aux concours de perche et de poids, le concours de poids sera effectué avec les BEF.
- **Triathlon minimes** : triathlon libre (une course, un saut et poids), triathlon technique (une course et deux concours) ou triathlon hivernal (50m, 50m haies et un saut ou poids). Les minimes doivent obligatoirement réaliser les concours de hauteur et perche avec leur catégorie.
- **Concours** : 4 essais par athlète (ou 3 essais selon le nombre d'engagés), sauf pour la hauteur et perche (pas de limitation).

Secrétariat : Ouverture 9h30. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 10h00.

Jury : Convocation pour 9h45. Chaque club devra fournir un nombre minimal de juges en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Compétition réservée aux athlètes licenciés dans les Alpes-Maritimes

Engagements* à effectuer par les clubs avant le jeudi 14 décembre 2023 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.



ATHLE06
COMITE D'ATHLETISME



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



VILLE DE NICE



ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



Modalités d'engagement des athlètes

Meeting ATHLE06 Benjamins-Minimes hivernal

Dimanche 17 décembre 2023 à Nice

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06** du 16 mai 2023, les règles suivantes s'appliquent à compter du 1^{er} juin 2023 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, pour les catégories benjamin-e-s à plus, organisées par ATHLE06 ; et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ce règlement.

Grille tarifaire des engagements

Nature de la compétition	Athlètes des clubs des Alpes-Maritimes	Athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes
Championnats départementaux Challenge Équip'Athlé	Gratuit	10,00 euros / athlète ⁽²⁾
Meetings	7,50 euros / athlète ⁽¹⁾	10,00 euros / athlète ⁽²⁾

⁽¹⁾Les droits d'engagement appliqués aux athlètes des clubs des Alpes-Maritimes sur les meetings sont intégralement destinés aux gratifications versées aux juges des Alpes-Maritimes.

⁽²⁾Les droits d'engagement appliqués aux athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes sont destinés à hauteur de 7,50 euros aux gratifications versées aux juges des Alpes-Maritimes et les 2,50 euros complémentaires aux coûts liés à l'organisation de la compétition.

Modalités de paiement des engagements

Clubs des Alpes-Maritimes : après la compétition, une facture est envoyée à chaque club afin que celui-ci règle les droits d'engagement de ses athlètes.

Clubs hors Alpes-Maritimes : le règlement des droits d'engagement doit être effectué lors de la confirmation des engagements sur le lieu de la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.